

Chantal BERTOUILLE
Député wallon
Echevin de Comines-Warнетon

Comines, le

Rue des Canons, 39
7780 COMINES

 056 55 63 59
 056 55 90 80
 0478 27 98 94
 bertouille.ch@skynet.be
 www.bertouille.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avec prière d'insérer
Remerciements anticipés

Réf : CB/DL/ma CP 05/041

Chantal BERTOUILLE
Député du Hainaut occidental

Coût des accidents en tort des agents du MET

Dans le cadre de leur mission, les agents du MET sont appelés à conduire des véhicules appartenant à l'administration. Il n'est pas toujours évident de maîtriser un véhicule autre que son véhicule privé et c'est bien souvent en de telles circonstances que des accidents peuvent survenir.

Le Député Chantal Bertouille vient donc d'interroger le Ministre Michel Daerden sur le coût et le nombre d'accidents impliquant des véhicules conduits par des agents du MET.

Il faut donc tout d'abord savoir qu'aucun stage d'initiation à la conduite, ni de formation à la conduite défensive, n'est actuellement instauré au sein du MET. Néanmoins, lors de la livraison de nouveaux véhicules, le fournisseur est tenu de faire procéder à « la mise en main » des voitures. Pour ce qui concerne les véhicules lourds et engins spécifiques, un écolage de 4 heures est dispensé aux chauffeurs, opérateurs et mécaniciens chargés de l'entretien.

De plus, d'un point de vue assurance, selon les conditions du contrat actuellement en cours, tous les véhicules assurés ne sont pas soumis, en cas d'accident, au mécanisme du bonus-malus et la tarification appliquée est celle correspondant au degré le plus bas, soit l'indice 0.

Si, depuis l'année 2000, on constate une nette diminution du nombre d'accidents impliquant des véhicules du MET (on est passé de 395 à 324), on constate cependant une nette augmentation des cas où le MET a été considéré comme étant en tort dans l'accident.

Ainsi, en l'an 2000, c'est dans 239 accidents que le MET a été considéré comme étant en tort et, en 2004, on est monté à 268 accidents où la responsabilité du MET a été mise en cause.

Il faut savoir que, pour l'année 2004, le coût de ces accidents a représenté une somme de 166.363 euros pour le budget de la Région.

Le pourcentage le plus élevé des sinistres concerne la « projection de pierrailles par les tracteurs de fauchage ». Ces sinistres sont d'ailleurs couverts par une police spécifique de « risques d'exploitation ».